



## Qualité de l'eau - informations

### Obligation du distributeur d'eau

**Base légale :** Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) du 16 décembre 2016

*Art. 5 Information des consommateurs intermédiaires ou finaux*

*Quiconque distribue de l'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.*

### **1. Information générale**

Les propriétaires de sources privées distribuant de l'eau à des bénéficiaires hors de leur réseau familial sont tenus de procéder à l'analyse de leurs sources **2 fois par année**. Pour le prélèvement ils peuvent s'adresser au personnel communal lequel acheminera les échantillons au laboratoire cantonal. Les résultats des analyses et les coûts y relatifs seront directement transmis aux propriétaires.

### **2. Dureté de l'eau**

Selon les zones de distributions, la dureté totale de l'eau varie entre **28,2 et 30,3 °fH**. En cas de longue période sèche, avec alimentation principale du réservoir des Monts depuis le captage d'Echarlens, ces taux peuvent sensiblement varier pour la zone de distribution de Gumefens, restoroute, route du Lac, Châtillon, et Thusy. La dureté de l'eau du captage d'Echarlens est sensiblement plus élevée et peut atteindre les 40° fH. La dureté de l'eau n'altère pas sa qualité.

### **3. Adoucisseurs**

En raison de la provenance de l'eau (puits d'Echarlens ou sources communales) la dureté de l'eau peut sensiblement varier. Dès lors, les adoucisseurs d'eau doivent être régulièrement contrôlés par le propriétaire. Une fois adoucie, l'eau devrait encore avoir un taux de dureté de **8 à 12 °fH**. Une eau adoucie est parfaitement consommable comme boisson.

En principe, les installations d'adoucissement de l'eau doivent faire l'objet d'un entretien annuel par le fournisseur, nettoyage, désinfection et réglage.

# QUALITE DE L'EAU



Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV  
 Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen LSVW

ETAT DE FRIBOURG  
 STAAT FREIBURG

Laboratoire

STS 0161



Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez  
 T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09  
 www.fr.ch/saav

Givisiez, le 12 mars 2018

## Extraits RAPPORTS D'ANALYSE

Mars 2018

					Zones de distribution		
Analyses physico-chimiques							
			Puits ACAPE Echarlens	Source des Monts + RFSM ↓ Réservoir des Monts	Réservoir des Monts ↓ Gumefens +Chatillon +Thusy	Puits Sous- Le Gibloux ↓ Avry + La Cantine + Le Bry	
Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		Incolore	Incolore	Incolore	Incolore	Incolore
FR-LC-M-537-018	Conductivité	µS/cm	685 ± 14	479 ± 10	496 ± 10	519 ± 10	max. 800
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	0.1 ± 0.03	0.2 ± 0.03	0.04 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	10 ± 0	8 ± 0	7 ± 0	7 ± 0	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	36.6 ± 1.4	28.2 ± 1.1	28.5 ± 1.1	30.3 ± 1.2	

### Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	1	0	1	max. 100 à la source  max. 300 dans le réseau
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	0	0	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	0	0	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

\*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Pour les paramètres analysés, ces échantillons sont conformes aux normes applicables de l'eau potable.